

Etudier à l'Etranger

Informations

- ✓ **Langue officielle:** Japonais
- ✓ **Capitale:** Tokyo
- ✓ **Population:** 126.929.000
- ✓ **Superficie:** 337.972 km²
- ✓ **Monnaie:** Yen
- ✓ **Indicatif téléphonique:** +81
- ✓ **Domaine internet:** .jp

Présentation

Enseignements en Japon

Il existe deux types d'établissements supérieurs au Japon : les établissements spécialisés (ou senmongakko) et les universités. Les premiers offrent une formation en deux ans ; les secondes sont plus généralistes. Le premier diplôme accordé par les universités est obtenu à la quatrième année.

N.B : Si les résultats sont d'un niveau suffisant, les Japonais comme les étrangers peuvent l'obtenir au bout de 4 ans d'études. Très souvent, les étudiants étrangers n'ont pas le niveau suffisant de langue japonaise pour suivre les cours universitaires, ce qui les oblige à consacrer une année supplémentaire pour l'apprentissage de la langue.

Presque tous les étudiants optent pour l'université mais ils doivent réussir au concours d'entrée organisé par chaque établissement.

Ces universités sont réparties en trois groupes : les universités nationales

- les universités privées
- les universités publiques

Formations et diplômes :

Il existe 3 niveaux à l'université :

- La licence appelée gakubu (en 4 ans)
- Le master appelé shûshi (2 ans après la licence)
- Le doctorat appelé hakase/hakushi (3 ans après le master).

Langue

Les cours sont dispensés en japonais. Pour les boursiers du gouvernement du Japon, vous devrez, obligatoirement, passer par une période d'apprentissage de la langue allant de 6 mois à un an. Il existe également différents programmes de cours donnés en anglais proposés par les 13 universités japonaises faisant partie du projet «Global30» (www.uni.international.mext.go.jp).

Conditions d'obtention du visa

Pour l'obtention du visa, vous devrez contacter l'ambassade ou bien consulter le site de l'ambassade:

www.ma.emb-japan.go.jp

Vie estudiantine

En ce qui concerne le logement, l'idéal serait d'avoir accès aux résidences universitaires ou aux foyers d'étudiants. L'autre solution réside dans le logement privé mais vu son coût au Japon, la colocation peut représenter une solution. Pour les petits boulots, vous devez forcément obtenir un permis de travailler.

Conditions d'admission et d'inscription

L'admission :

Vous pouvez étudier au Japon soit à vos propres frais, soit au moyen d'une bourse octroyée par le gouvernement japonais ou par le biais d'un organisme international. Cela dit, vous devez justifier d'un baccalauréat ou d'un diplôme universitaire de niveau licence ou plus (pour ceux qui veulent faire de la recherche) équivalents aux diplômes japonais. Si les études sont à vos frais, vous devrez

passer le concours d'entrée à l'université choisie. Les étudiants doivent passer le concours d'entrée qu'ils soient des boursiers du Gouvernement du Japon ou des étudiants qui étudient à leurs frais. Quant aux bourses du gouvernement du Japon, le concours est organisé vers les mois de juin et juillet. Les conditions d'inscription à ce concours pour les étudiants marocains sont publiées chaque année vers le mois d'avril sur le site de l'Ambassade du Japon (www.ma.emb-japan.go.jp).

L'inscription :

Chaque université et chaque école dresse ses propres conditions d'inscription. Vous devrez vous rendre sur leurs sites pour plus d'informations.